



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 25-2021 - Séance du 28 juin 2021 - Orale

Adduction de la source de La Praz

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La conduite d'adduction des sources de La Praz (eau potable) doit faire l'objet d'un remplacement d'urgence. Le devis estimatif s'élevait à CHF 91'100.- TTC.

Le bureau technique communal, avec la collaboration du bureau Herter - Wiesmann, a mis en soumission les travaux de génie civil auprès de trois entreprises.

Les travaux d'appareillage peuvent être effectués par le service intercommunal des eaux des Pléiades, selon décompte d'heures à effectuer.

Ces travaux, à caractère urgent, seront entrepris dès cette semaine.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Le sceau officiel de la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz, avec le texte "MUNICIPALITE DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ" et "LIBERTÉ ÉGALITÉ" sur un blason.

St-Légier-La Chiésaz, le 28 juin 2021

M. Alain Bovay, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal